

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 13	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	517 912	84 144	433 768	485 560	51 792	10.67
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Certifié conforme à l'original						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	23 000	2 496	20 504	22 040	1 536	6.97
	Installations techniques, matériel et outillage	141 230	13 907	127 323	107 942	19 381	17.96
	Autres immobilisations corporelles	301 940	73 197	228 743	271 356	42 613	15.70
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	984 081	173 744	810 337	886 897	76 560	8.63
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	8 703		8 703	5 833	2 870	49.20
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	19 625		19 625	1 324	18 300	NS
	Autres créances	60 346		60 346	4 489	55 857	NS
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	4 765		4 765	6 071	1 306	21.51
	Charges constatées d'avance (3)	660		660	585	75	12.79
	Total III	94 099		94 099	18 303	75 796	414.12
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	18 150		18 150	21 401	3 251	15.19
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 096 330	173 744	922 586	926 601	4 014	0.43

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 13	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 500	1 500		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	250 781		250 781	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	33 217	250 781	217 564	86.75
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	282 498	249 281	33 217	13.33
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	629 833 3 690 293 007	743 013 4 388 256 755	113 180 698 36 252	15.23 15.90 14.12
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	255 655 22 900	148 953 22 773	106 701 127	71.63 0.56
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 205 084	1 175 882	29 203	2.48
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	922 586	926 601	4 014	0.43

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	6
Charges à payer	6
Charges et produits constatés d'avance	6
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	6

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 298
Autres créances	6 865
Total	8 163

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	839
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 852
Dettes fiscales et sociales	3 598
Total	11 289

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	660
Total	660

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**Engagements donnésEngagements reçus

3A

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 21 av Georges Gallice, 06160 JUAN LES PINS
922 337 159 R.C.S. Antibes

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE **DU 30 JUIN 2025**

L'an deux-mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A quatorze heures,

La Société PALAMITI FINANCE, Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social SQUARE GOULD PLAGE STELLA, BEACH PIRATES LOTISSEMENT N6, 06160 JUAN LES PINS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 798 855 508 RCS Antibes,
Représentée par Monsieur Alain PALAMITI, en sa qualité de Gérant,

Associée Unique de la société 3A,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société PALAMITI FINANCE, Associée Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'Associée Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -33 217 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -33 217 euros

Report à nouveau antérieur : -250 781 euros

Au compte « **report à nouveau** » -33 217 euros
S'élevant ainsi à -283 998 euros

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

PALAMITI FINANCE

Représentée par son Gérant Monsieur Alain PALAMITI

3A

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 21 av Georges Gallice, 06160 JUAN LES PINS
922 337 159 R.C.S. Antibes

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -33 217 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -33 217 euros

Report à nouveau antérieur : -250 781 euros

Au compte « **report à nouveau** » -33 217 euros
S'élevant ainsi à -283 998 euros

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Certifié conforme
Le Président